



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 Octobre 2020 à 20h30

Présents : PETITQUEUX P., BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY J.,
PICHEYRE V, .PUJOL D, VAILLS S.

Procurations : M. MIRAN P. donne procuration à M. BRILLARD M, DABOUIS N. à M.
PICHEYRE V.

Séance présidée par Monsieur Philippe PETITQUEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime BRILLARD

La séance ouvre à 20h35

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 03/09/2020

Validé à l'unanimité.

2. DM N° 1 Budget Communal

En attente validation des comptes des écritures de cession de la part de la Trésorerie.

OK pour la modif sur le compte 6574 : - 30 000€

A déplacer sur le Chapitre 11 au compte 60 42 : 30 000€

3. DM N°1 Budget RMC

En attente validation des comptes des écritures de cession de la part de la Trésorerie.

En recette au Chapitre 77 Compte 775 :140000€

En dépense au Chapitre 21 au Compte 21 35 : 140 000€

**4. Convention relative à l'intervention du CCRP dans le cadre du plan objet
66 pour l'Eglise paroissiale Notre Dame de la Nativité**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une mise en place d'une convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du plan objet 66 pour l'église paroissiale notre dame de la nativité.

Le Département s'engage à réaliser, par l'intermédiaire de restaurateurs spécialisés mandatés par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, les travaux de stricte conservation concernant le mobilier en bois polychrome, peintures meubles, et boiseries tels que définis lors du diagnostic réalisé en 2002 pour le compte de la commune.

Le maire signera la convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du plan objet 66 pour l'église paroissiale notre dame de la nativité.

Convention non financière.

5. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoyant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2 000 habitants ou moins.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Ils doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du Code Général des Impôts à savoir : être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la communale, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Décision prise, **9 voix POUR et 2 CONTRE**,

6. Participation à l'Appel à Atlas sur la Biodiversité en partenariat avec le PNR

M. le Maire présente à l'assemblée l'appel à projet déposé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes afin d'apporter aux communes (Formiguères, Les Angles Matemale et Font-Romeu), des connaissances et une cartographie sur un inventaire de la faune et de la flore, la participation de l'OFB étant de 80%.

Dans un premier temps, il est proposé un large travail de synthèse sur les quatre communes afin d'établir une cartographie par mailles de plusieurs taxons sélectionnés à partir des données assemblées au sein du SINP. Les taxons ciblés pour ce premier travail sont : la flore patrimoniale, les oiseaux, les amphibiens, les mammifères, les reptiles, les papillons diurnes, les libellules et les orthoptères. Les zones en déficit de données apparaîtront dans ce travail et seront donc fléchées prioritairement pour les compléments d'inventaires.

Les quatre communes sont intéressées par la mise en place d'un sentier d'interprétation sur leur territoire. Ces itinéraires, établis en utilisant la technologie des QR code (plusieurs stations disposées avec un QR code à lire sur le téléphone), ont vocation à sensibiliser les citoyens (permanents ou vacanciers), sur la biodiversité de leur territoire et sa préservation.

Des chantiers participatifs pourront accompagner sa mise en place. La biodiversité devient alors un outil de valorisation du territoire.

L'appel à projet s'élève à 150 211.20€ au total sur les 4 communes, avec une participation pour la commune de Formiguères à hauteur de 4 372.13€ au total sur 2 ans.

Il précise que les échéances sont les suivantes :

- Juillet 2020. Lancement de l'appel à projet
- 15 septembre 2020. Date limite de dépôt des dossiers
- À partir du 16/09/2020 Examen des dossiers
- À partir du 02/11/2020 Accord de financement et contractualisation

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet du PNR « Atlas de la biodiversité » pour la commune de Formiguères,
- **DIT** que la participation financière de cet appel à projet sera de 4 372.13€ au total sur 2 ans.

7. Demande de financement renouvellement canalisation d'eau potable fuyarde à Villeneuve

M. le Maire rappelle qu'une étude diagnostique sur le réseau d'eau potable de la commune a été réalisée en 2019 afin de déterminer les secteurs les plus fuyards. Elle a conclu à une priorité de travaux de renouvellement des réseaux pour augmenter le rendement du réseau d'eau potable.

Dans la priorité n°1, il y a notamment le réseau de la route de Mont Louis qui a été refait en 2020 et une partie du réseau de Villeneuve.

Il est donc envisagé de renouveler 265 mètres linéaires sur Villeneuve.

Actuellement le village de Villeneuve facture l'eau au forfait du fait de l'absence de compteurs chez les abonnés. Afin de limiter les gaspillages d'eau et d'harmoniser la facturation pour tous les habitants de la commune de Formiguères, il est prévu de profiter des travaux de renouvellement d'une grande partie du réseau pour mettre en place les compteurs avec leurs abris.

Le montant global de cette opération a été estimé par le maître d'œuvre JCK INGENIERIE, il s'élève à 209 623,87 € HT.

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux en 2021. Les autres travaux de renouvellement de réseaux d'eau les plus fuyards seront poursuivis les années suivantes.

Par ailleurs, le montant du prix de l'eau potable à Villeneuve est de 110,50 € HT soit 0,92 € HT pour 1 m³ d'eau (calculé avec 120 m³ qui est la consommation estimée pour une famille à l'année). Or le seuil pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Département est de 1.01 € / m³. Le tarif devra être augmenté pour atteindre 121 € HT minimum au printemps 2021 puis faire l'objet d'une facturation similaire aux abonnés de Formiguères en 2022.

8. Demande de financement traitement eau potable réservoir Villeneuve

Point non traité pas assez d'éléments.

9. Demande de financement Fonds Régional Intervention- Travaux de mises en sécurité des piétons pour l'accès sur la place du village

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux de mise en sécurité piéton sur le trottoir accédant à la place du village.

Pour l'exercice 2020, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **5 352.70€** HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Pose et Fourniture travaux sécurisation piéton mise en place de chéneaux	5 352.70€	Autofinancement (70%)	3 746.70
		Fond FRI Région (30%)	1 606
TOTAL	5 352.70€	TOTAL	5 352.70€

10. Subventions aux associations

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Capcir	1 500 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir	100 €
Club des Sports de Formiguères	2 150 €
Ecole de Musique Capcir Haut-Conflent	650 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Temps Danse	350 €
Association Chapelle de Villeneuve de Formiguères	150 €
Club de glace (Hockey Club)	125€
Parents d'élèves Capcir	200€
Association de sauvegarde et de mise en valeur des terres de Matemale et Formiguères	300€
Total	5 725€

Les subventions des associations concernant des activités pour les enfants restent calculées de la même façon que les années précédentes soient 50€ / enfant de Formiguères pour les activités à l'année et 25€/ enfants de Formiguères pour les activités saisonnières.

11. Reversion remboursement société Colas sur frais occasionné Carrer d'amont

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les désagréments qui ont été causés à Monsieur MARASSE au Carrer d'Amont, suite à des désagréments occasionnés par la société Colas, lors de travaux de renouvellement du réseau AEP réalisés en 2016. Les réseaux étaient vétustes, lors des travaux la canalisation d'eaux usées d'un administré a été endommagé, le problème n'a pas été vu immédiatement.

A la suite des travaux, l'administré a fait intervenir à plusieurs reprise l'Entreprise BLANCO pour des débouchages. Malgré ces interventions, les services de la commune ont ouvert la voirie pour s'apercevoir que les égouts étaient cassés.

Nous avons contacté la société Colas pour leur faire état des problèmes et des couts d'intervention de l'administré et des interventions communales.

La société Colas dédommage l'administré à hauteur de 450€TTC.

Ce virement sera effectué sur le compte de la mairie de Formiguères puis reversé à M.MARASSE.

12. Ouverture Ligne de Trésorerie auprès de la Banque Populaire

La commune a engagé de nombreux travaux afin de payer les entreprises dans les délais nous avons sollicité La Banque Populaire afin d'ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant de 150 000€.

Taux indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 2.69 %

Paiement des intérêts à la date d'échéance

13. Autorisation Acquisition Parcelles A198 ET A199 -Bien vacant et sans metre

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition sur le souhait de la commune d'acquérir les parcelles N°198 et N°199, section A d'une surface respective de 491m² et de 463m². Cette acquisition permettrait de poursuivre le projet de valorisation de l'entrée de Bourg.

Il s'agit d'une acquisition dans le cadre de l'exercice du droit de priorité, l'article L.240-1 du code de l'urbanisme prévoit que ce droit doit s'exercer en vue de la réalisation dans l'intérêt général d'actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 dudit code ou pour constituer des réserves financières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations.

14. Questions diverses -

Affaire BROTT/BRILLARD la commune n'a pas de compétence à déterminer s'il y a section ou pas section.

Tous les documents ont été transmis à notre avocat nous attendons son avis sur la procédure à mener.

Problème de déchets sauvages, création d'une passerelle sans autorisation, problème si inondations de 4 ou 5 maisons qui pourraient être inondées.

Faire un courrier de réponse à M.BRILLARD

Parcelles communales commission urbanisme à réunir la semaine 45, pour déterminer si 2 ou 4 parcelles et re délibérer si besoin la semaine 46 en Conseil Municipal.

Pump Track /Bowls /Projets Ado : La commune des Angles a le même projet, il est déjà bien engagé le problème de financement se pose, les financeurs ne voudront pas financer un projet similaire sur 2 communes voisines.

Utiliser un autre terme « espace ludique sport extrême » pour le dossier de demande de financement. Creuser également l'idée de projet « In door », c'est un projet 4 saisons.

Entrée de Bourg, le dossier a été présenté à Benoit PICHERY, il devra passer en commission au Département mais il est en bonne voie.

Appel à projet Pastoralisme : M. RAPOPORT est venu nous présenter cet appel à projet qui consistera à faire faire par un bureau d'étude un état des lieux du pastoralisme sur le territoire des Angles et Formiguères à ce jour, de définir les usages et pratique du et de valoriser le circuit court pour la vente des produits. A voir pour demander une subvention auprès de la Région ou du Département sur le volet Agriculture /Agroalimentaire.

Discussion sur Halloween et les projets de Marché de Noël, à voir l'évolution et restrictions par rapport au Covid-19.